

être radicalement guérie pendant sa grossesse et l'enfant peut être préservé de la maladie par l'effet du traitement mercuriel ; il ajoute : un traitement anti-vénérien prudemment administré ne produit pas l'avortement, ce que les anciens médecins craignaient beaucoup. Il est reconnu actuellement que dans quelques cas quoique l'avortement des femmes enceintes ait lieu pendant le cours du traitement mercuriel, il est plus souvent l'effet de la maladie que du mercure. L'observation a prouvé que les femmes enceintes infectées faisaient plus fréquemment des fausses couches lorsqu'elles n'étaient soumises à aucun traitement que si elles étaient traitées pendant la grossesse ; lorsque cet accident a lieu pendant le cours du traitement, il dépend des progrès de la maladie mal traitée ou traitée trop tard, de l'état de cachexie et de faiblesse de la mère. Aujourd'hui pour la majorité des médecins, l'emploi du mercure est reconnu sans inconvénient dans le traitement de la femme enceinte. Loin de penser qu'il puisse produire l'avortement, on sait très bien que lui seul est à même de le prévenir.

Je sais, dit Trousseau, que par une sorte de réaction périodique on a essayé à diverses reprises de combattre et de détrôner le mercure, mais je sais aussi que ces tentatives n'ont eu qu'un temps et qu'après tant de condamnations il a toujours été réhabilité par la force des choses.

Benjamin Bell dit que le mercure convenablement administré réussit presque toujours à éviter l'avortement ; il dit encore que l'influence du traitement spécifique chez les femmes enceintes se fait sentir de deux façons :

- 1o. En diminuant la fréquence des avortements.
- 2o. En préservant souvent l'enfant de l'infection syphilitique.

Donc l'influence du traitement est indiscutable et est nettement établie par les statistiques ; Duval publiant une statistique de 42 cas qu'il avait observés, a fait ressortir l'inocuité du traitement mercuriel relativement au fœtus, ses avantages pour assurer la conservation du fœtus en même temps que le rétablissement de la santé de la mère et de l'enfant.

Non seulement le traitement n'a pas une influence fâcheuse sur la mère et sur le fœtus, c'est un fait maintenant établi, mais encore l'influence est des plus heureuses.

La femme enceinte atteinte de syphilis se recommande à toute la sollicitude du médecin : elle mérite d'être traitée avec d'autant plus de soin, de méthode, d'attention, de vigilance que, comme le dit M. le professeur Fournier, "elle représente deux malades, deux existences à sauvegarder." Maintefois, dit ailleurs M. Fournier, j'ai obtenu de la médication spécifique ce premier et inestimable succès de prévenir l'avortement, d'amener la grossesse à terme. L'enfant